



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR du règlement R 230-2024, qui a pour objet d'adopter une régie interne pour les séances du conseil de la municipalité de Saint-Athanase.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase:

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement portant le numéro R 230-2024;

QUE le règlement R 230-2024 a pour objet d'adopter une régie interne pour les séances du conseil de la municipalité de Saint-Athanase;

QUE ce règlement n'a aucune incidence financière pour la municipalité.

QUE ce règlement entre en vigueur le 15 janvier 2025, jour de sa publication;

QU'une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-athanase.com ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 15^e JOUR DE JANVIER 2025

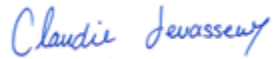
Claudie Levasseur

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9 heures et 16 heures le quinzième jour de janvier sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal, et en le publiant sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-athanase.com.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat ce quinzième jour de janvier 2025.



Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière